EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de SAINT PONS DE THOMIERES 34220

du samedi 19 novembre au dimanche 20 novembre 2022

Grands Prix de l'Exposition

4 Grands Prix de l'Exposition seront attribués dans les catégories : Lapins, Cobayes, Pigeons et volailles

Grands Prix d'Elevage

Il sera décerné 4 Grands Prix d'élevage dans les catégories : Lapins, Cobayes, Pigeons et volailles
Les Grands Prix d'Elevage seront attribués dans chaque catégorie à l'exposant totalisant le plus grand nombre de points
sur 5 cages désignées sur la feuille d'engagement pour les volailles et pigeons et sur 4 cages pour les lapins et cobayes
(colonne P.E.): les lots non désignés, ou si 6 cages désignées au lieu de 5 ou 4, ne participeront pas à ce prix.
Les animaux doivent être de même race et variété. Pour obtenir le G.P.E lapins ou cobayes, cette année les deux sexes
représentés ne sont pas obligatoires cause Manche du Lapin Club du Sud-Ouest.
Ces sujets devront être identifiés 2020/21/22

Grands Prix d'Honneur

Les Grands Prix d'Honneur seront décernés dans les catégories suivantes si celles-ci sont méritantes

Lapin grande race Lapin race moyenne Lapin race légère Lapin à fourrure Lapin race naine Cobayes Pigeons de forme étrangers Pigeons de forme français Pigeons caronculés Pigeons type poule Pigeons de structure Pigeons boulants Pigeons cravatés Pigeons tambours Pigeons de couleur Pigeons de vol Tourterelles Volailles GR étrangères Volailles GR Françaises Volailles naines Palmipèdes de rapport Palmipèdes d'ornements

CHAMPIONNAT DE FRANCE LAPIN FAUVE DE BOURGOGNE

RENCONTRE LAPIN GRANDE RACE (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE LAPIN RACE MOYENNE (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE LAPIN PETITE RACE (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE Lapin RACE NAINE et LAPIN A PARTICULARITE
(race à fourrure, à dessins, à extrémité coloré, race Européenne)
MANCHE DU LAPIN CLUB SUD-OUEST (confer règlement USASO)
PARTENAIRE DE LA COURSE AUX POINTS
RENCONTRE VOLAILLES ETRANGERES (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE VOLAILLES FRANCAISES (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE VOLAILLES RACES NAINES (meilleur mâle et femelle)
RENCONTRE PIGEONS RACE DE RAPPORT
RENCONTRE PIGEONS RACES

NB: conformément au règlement de la FFC seuls les lapins tatoués français pourront concourir pour les GP exposition, GPH, championnats régionaux. Par ailleurs seuls les éleveurs naisseurs de lapins concourent.

Commissaire Administratif Jacques Durand

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Article 1-

L'exposition d'Aviculture organisée par le Groupement Avicole du Pays Languedocien aura lieu à SAINT PONS DE THOMIERES au sein de la salle des fêtes de PONDERACH du 19 novembre au 20 novembre 2022.

Article 2-

L'exposition est ouverte à tous les éleveurs amateurs et professionnels pour les sujets de races pures identifiés. Seul un éleveur individuel peut exposer, aucune inscription au nom d'une société ou d'un syndicat ne sera admise. Seuls seront admis à concourir les sujets des années 2018 à 2022 (sauf pigeons Montauban, Romain, caronculés, boulants : pas de limitation d'âge).

Complément à l'article 2

Concernant les lapins : les exposants doivent être munis des certificats d'identification de chacun de ses lapins inscrits.

Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

Unité(s)	3,00 €
Parquet (réservé au Championnat de France Lapin Fauve de Bourgogne)	11,00 €
Trio (volailles)	5,00 €
Volière(s) (3 couples pigeons) et parquet(s) volaille(s)	7,00 €
Cage d'échange (« transit ») : pour les pigeons maximums 2 par cage	1,00 €
Participation aux frais (inscription et catalogue)	5,00 €

Article 4 - Toute demande d'engagement doit être adressée à

Mr ALAUZET Sébastien 2488 Route de Lincarque 81600 SENOUILLAC

ou par courriel à gapl.aviculture34@outlook.fr

Elle doit être accompagnée du montant des inscriptions et du certificat de vaccination pour les animaux à plumes.

Article 5 - PROGRAMME DE L'EXPOSITION

Réception et mise en cage des animaux	Jeudi 17 novembre	de 14h à 22h
	Vendredi 18 novembre	avant 9h
Jugement (à huis clos)	Vendredi 18 novembre	9h pour le championnat de
		France Fauve de Bourgogne
		10h pour le reste de l'expo.
Ouverture au public	Samedi 19 novembre	de 9h00 à 19h00
	Dimanche 20 novembre	de 9h00 à 16h30
Apéritif « inaugural »	Samedi 19 novembre	11 h 30
Remise des récompenses	Dimanche 20 novembre	11h 00
Enlèvement des animaux exposés hors championnat	Dimanche 20 novembre	A partir 17h00
Enlèvement des animaux exposés championnat du Fauve	Dimanche 20 novembre	14h
N.B. Fermeture du bureau des ventes	Dimanche 20 novembre	à 16h30

Article 6 - MESURES SANITAIRES:

Les animaux subiront à leur arrivée une visite sanitaire. Joindre un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle pour tous les animaux à plumes <u>en même temps que la demande d'engagement</u>. Les certificats seront examinés par des contrôleurs de la Direction des Services Vétérinaires et les animaux sans certificats conformes seront retirés de l'enceinte de l'exposition, les lapins porteront le N° de cage inscrit au feutre à l'oreille gauche pour la mise en cage.

- <u>Article 7 -</u> Le prix des sujets mis en vente devra être mentionné sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 15% au bénéfice de la Société.
- Article 8 Les récompenses seront décernées d'après les décisions du Jury. Les décisions des Juges sont sans appel.
- **Article 9 -** Le Comité d'Organisation prendra toutes les dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne sera pas responsable des décès, vols, pertes et dommages de quelque nature que ce soit.
- <u>Article 10 -</u>Le Président et les Commissaires Généraux et Administratif, ont seul qualité pour prendre toute mesure et décision de nature à assurer le bon ordre dans l'enceinte de l'exposition.
- <u>Article 11 -</u>La simple demande d'admission au concours implique automatiquement l'adhésion à toutes les closes du présent règlement. Pour les cas non prévus, seul le règlement de la S.C.A.F. est applicable.
- Article 12-tout signe de fraude découverte par les juges ou les organisateurs de l'exposition, sera relevé et en découlera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion et au signalement de l'éleveur contrevenant à la SCAF.

Exposition Nationale de St PONS de THOMIERES du samedi 19 novembre au dimanche 20 novembre 2022

DECLARATION D'INSCRIPTION

Championnat de France des Lapins Fauve de Bourgogne

NOM (Mr, Mme, Mlle)		Prénom :
Adresse:		
Téléphone :	E-Mail : .	
Association d'aviculture ou club de	race :	
Réservation pour le repas de : Vendredi midi : oui non Prix repas Vendredi soir : oui non Prix repas Samedi midi : oui non Prix repas Samedi soir : oui non Prix repas Dimanche midi : oui non Prix repas	10€ 12€ 15€	
	Droits d'in	nscription:
Nombre de lots à	Total	Observations
Unité(s) à 3,00 € Championnat individuel		
Parquet(s) à 11,00 € Championnat parquet		
Frais divers et catalogue (obligatoire)	5,00 €	
Montant total des engagements		Paiement par : - Chèq Banc - C.C.P - Espèces -
Fait à	Date	Signature

La présente déclaration est à envoyer avec le règlement (**chèque à l'ordre du GAPL**) avant le 15 octobre 2022 à

Mr ALAUZET Sébastien 2488 Route de Lincarques 81600 SENOUILLAC

Tél: 06.71.60.15.93 ou par courriel: gapl.aviculture34@outlook.fr

reume pour l'ins	cription	des sujets participant au Champior	<u>inat de France</u>
		<u>Individuel</u>	
(in	scription d	e 6 sujets au maximum pour le championnat)	
N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de Vente
La Champiannat da Fr	onco Indiv	iduel permet d'obtenir les titres de mâle Chan	nnion do Franço, do
-		our Percevoir les récompenses correspondantes à	-
_		femelles ainsi qu'au Prix d'Elevage, il sera exig	
		des Cartes d'Origine. Le titre de meilleure cou	
_		e calcul, pour le classement du Championnat	_
	_	effectue sur les 4 meilleurs sujets inscrits dans	9 ,
Les 5 ^{ième} et 6 ^{ième} sujet ir	nterviennent	pour départager les éleveurs en cas d'égalité. (Voir le règlement du
Championnat de France s			C
•			

NOM de l'exposant : Prénom :

Feuille pour l'inscription des sujets participant au Championnat des Parquets

(1 mâle et 3 femelles ou 2 mâles et 2 femelles ou 3 mâles et 1 femelle)

Tous les éleveurs naisseurs membres ou non du CFELFB peuvent concourir pour le Championnat individuel ou de parquets sous réserve de présentation à l'enlogement de la photocopie du bordereau d'achat des CO. La présentation des Cartes d'Origine ne sera pas considérée comme valable. Traçabilité oblige!

Parquet 1

N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 2

N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 3

N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 4

N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Parquet 5

N° de Cage	M ou F	N° de Tatouage (nécessaire à l'enlogement)	Prix de vente

Les éleveurs du Championnat de France des lapins Fauve de Bourgogne s'engage à respecter le règlement de l'exposition qui accueille en complément de celui du Club de race. Il est rappelé aux éleveurs que suivant l'**Article 7 -** Le prix des sujets mis en vente devra être mentionné sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 15% au bénéfice de la Société.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 15 octobre 2022